



DÉPARTEMENT DU LOIRET

MAIRIE de SAINT-JEAN-LE BLANC

B.P. 07

45655 SAINT-JEAN-LE-BLANC CEDEX

Conseil Municipal du 09.04.2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le mardi neuf avril deux mil dix-neuf, à vingt heures, sous la Présidence de Christian BOIS, Maire, sur sa convocation en date du 2 avril 2019.

PRÉSENTS : M. Christian BOIS, Maire, M. Joël CORJON, Mme Murielle CHEVRIER, Mme Catherine PEYROUX, M. Jean-Noël MILOR, Mme Paulette MARSY, Adjoint, Chantal ARCHAMBAULT, Marie-Agnès BONNAIRE, M. Thierry MACHEBOEUF, M. Dominique GIRAUDON, Mme Elisabeth MALNOU, M. BAUBAULT, M. Nicolas FOUQUET LAPAR, M. Nicolas BOURGOGNE, Mme Céline MAZE, M. Olivier SILBERBERG, M. Frédéric CHARMOY, Mme Evelyne BERTHON, Mme BONA, Mme CHOMIOL, M. Thierry CHARPENTIER, Laurent ASSELOOS, Mme DELCROS, Mme Dominique LHOMME, Pascal LANSON, Conseillers Municipaux.

ABSENTS excusés avec procuration :

M. François GIRAUDET	donne pouvoir à	Mme ARCHAMBAULT
Mme Cécile HOUIS	donne pouvoir à	M. CORJON
Mme Françoise GRIVOTET	donne pouvoir à	M. ASSELOOS
M. Alexandre LANSON	donne pouvoir à	M. CHARPENTIER

Secrétaire : Mme BONA

Monsieur BOIS demande que les documents, concernant la composition des bureaux de vote, soient validés en fin de conseil par chacun des conseillers municipaux.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 26 MARS 2019

Sans observations, le procès-verbal est approuvé.

Le registre est signé par les personnes présentes à la réunion concernée.

DECISIONS DU MAIRE

Numéro et date de décision	Intitulé de la décision	Entreprise titulaire	Objet de la décision	Montant de la présente décision du maire
DE-2019-ST-006	Décision du Maire portant sur la cession de 5 vasques	CABINET IMMOBILIER ROBERT RIGUET 7 Place Jean Monnet 45000 ORLEANS	Vente des 5 vasques de diamètre 130 cm en PVC imitation pierre acquises par la Ville (Espaces verts) cédées au Cabinet immobilier Robert Riguet pour la Résidence du Point du Jour	300,00 € HT soit 60,00 € l'unité

DE-2019-ST-007	Décision du Maire portant sur la cession du véhicule FIAT DOBLO immatriculé CP-614-CM	BD AUTO 45 740 rue de Bourges 45160 OLIVET	Vente du véhicule	500,00 € HT
----------------	---	--	-------------------	----------------

COMMISSION FINANCES DEMATERIALISEE DU 2 AVRIL 2019

M. MILOR présente le compte rendu :

Le budget primitif 2019 de la commune n'a pas été adopté lors de la séance du conseil municipal du 26 mars 2019. Ce budget sera soumis à nouveau au vote du conseil municipal, lors d'une séance prévue le 9 avril 2019. N'ayant pas d'autre sujet à présenter en commission de finances, Monsieur MILOR a proposé une commission dématérialisée avant le conseil municipal du 9 avril.

BUDGET PRIMITIF 2019

Le Budget sera présenté avec une légère modification sur la section de fonctionnement. En effet, entre la présentation réalisée en commission de finances le 14 mars puis en conseil le 26 mars, l'Etat a notifié les bases fiscales prévisionnelles. Il a donc fallu tenir compte de cette notification, qui fait l'objet habituellement d'une décision modificative. La modification à apporter se présente ainsi :

NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION					
	BASES EFFECTIVES 2019	TAUX	PRODUIT A TAUX CONSTANT	BP VERSION 26 MARS	diff
TH	12 323 000	16,46%	2 028 366	2 044 537	-16 171
TF	9 848 000	27,49%	2 707 215	2 738 833	-31 618
TFNB	45 800	68,93%	31 570	35 153	-3 583

-51 372

Il convient de réduire le produit des taxes fiscales de 51 372 € (Recettes de fonctionnement chapitre 73, article 73111). Le montant des dépenses imprévues (Dépenses de fonctionnement, article 022) est réduit d'autant pour respecter la règle de l'équilibre budgétaire.

Le budget de fonctionnement se présente donc ainsi :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Montant du BP CM 26 MARS	Montant du BP CM 9 AVRIL
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	25 000,00	25 000,00
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 162 275,00	1 162 275,00
73 - IMPOTS ET TAXES	5 337 350,00	5 285 978,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 569 277,00	1 569 277,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	254 214,00	254 214,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	8 348 116,00	8 296 744,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00	10 000,00
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS EXCEDENT	8 358 116,00	8 306 744,00
002 - EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	2 172 028,51	2 172 028,51
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 530 144,51	10 478 772,51
042 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	640,00	640,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	640,00	640,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 530 784,51	10 479 412,51

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Montant du BP	Montant du BP CM 9 AVRIL
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 207 627,00	2 207 627,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 100 000,00	4 100 000,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	149 149,00	149 149,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	558 526,00	558 526,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	7 015 302,00	7 015 302,00
66 - CHARGES FINANCIERES	7 800,00	7 800,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	82 720,00	82 720,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	501 358,51	449 986,51
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 607 180,51	7 555 808,51
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 681 244,00	2 681 244,00
042 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	242 360,00	242 360,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	2 923 604,00	2 923 604,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 530 784,51	10 478 412,51

La section d'investissement est inchangée :

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	NOUVEAUX CREDITS	RAR	Total budgété
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 485,00	113 923,00	118 408,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	595 000,00		595 000,00
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	599 485,00	113 923,00	713 408,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	423 946,00		423 946,00
1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 447 661,66		1 447 661,66
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	1 871 607,66	0,00	1 871 607,66
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 471 092,66	113 923,00	2 585 015,66
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 681 244,00		2 681 244,00
040 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	242 360,00		242 360,00
041 - OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES PATRIMONIALES	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	2 923 604,00	0,00	2 923 604,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5 394 696,66	113 923,00	5 508 619,66

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	NOUVEAUX CREDITS	RAR	Total budgété
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	168 040,00	28 998,00	197 038,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 063 347,00	479 150,22	1 542 497,22
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 405 300,00	8 796,67	1 414 096,67
204 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	397 172,00	285 097,62	682 269,62
dont AC	397 172,00	33 097,62	430 269,62
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS AC	2 636 687,00	768 944,89	3 405 631,89
DEPENSES D'EQUIPEMENT Y.C AC	3 033 859,00	802 042,51	3 835 901,51
020 - DEPENSES IMPREVUES	219 304,00	0,00	219 304,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	693 232,00	0,00	693 232,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	912 536,00	0,00	912 536,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 949 295,00	802 042,51	4 751 337,51
040 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	640,00		640,00
041 - OPO BUDGETAIRES PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	640,00	0,00	640,00
001 - SOLDE D'EXECUTION SECTION INV. REPORTE	759 542,15	0,00	759 542,15
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 706 577,15	802 042,51	5 508 619,66

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission.

-----fin du compte rendu-----

BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

M. MILOR en fait la présentation :

Un budget construit selon les orientations budgétaires définies en Conseil Municipal le 26 février 2019 :

- des taux de fiscalité directe inchangés
- des dépenses de fonctionnement maîtrisées avec maintien du service rendu au public et maintien du soutien aux associations
- un programme d'investissements nouveaux à hauteur de 3,03 M€ (y c attribution de compensation), soit 2,6 M€ d'équipements gérés directement par la commune.
- pas de nouvel emprunt

1 - LES RESULTATS 2018 POUR REPRISE ANTICIPEE

FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT REALISEES EN 2018 **8 523 183,00**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REALISEES EN 2018 **7 207 293,81**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 (EXCEDENT) **1 315 889,19**

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE A LA CLOTURE DE 2017 (002) **2 303 800,98**

RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT A LA CLOTURE DE 2018 **3 619 690,17**

INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT REALISEES EN 2018 **2 099 058,89**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT REALISEES EN 2018 **2 601 681,52**

RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2018 (DEFICIT) **- 502 622,63**

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE A LA CLOTURE DE 2017 (001) **-256 919,52**

RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT A LA CLOTURE DE 2018 **- 759 542,15**

RESULTAT FINAL DE CLOTURE (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT) **2 860 148,02**

REPORTS (RESTES A REALISER) - RECETTES **113 923,00**

REPORTS (RESTES A REALISER) - DEPENSES **802 042,51**

DEFICIT SUR REPORTS **- 688 119,51**

RESULTAT FINAL NET **2 172 028,51**

L'AFFECTION DU RESULTAT 2018 SUR 2019

En tenant compte du besoin de financement de l'investissement, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT **3 619 690,17**

Dotation en recettes d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (correspondant au solde des restes à réaliser moins le déficit d'investissement à couvrir)	<u>1 447 661,66</u>
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002	<u>2 172 028,51</u>

BP 2019 – BALANCE BUDGETAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 479 412,51
Recettes réelles	10 478 772,51
<i>dont excédent provenant du résultat antérieur</i>	2 172 028,51
Recettes d'ordre	640,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 479 412,51
Dépenses réelles	7 555 808,51
Dépenses d'ordre	2 923 604,00
<i>dont virement à la section d'investissement</i>	2 681 244,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 508 619,66
Recettes réelles	2 585 015,66
<i>dont reports</i>	113 923,00
Recettes d'ordre	2 923 604,00
<i>dont virement de la section de fonctionnement</i>	2 681 244,00
<i>dont dotation aux amortissements</i>	242 360,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 508 619,66
Dépenses réelles	4 748 437,51
<i>dont nouvelles dépenses</i>	3 946 395,00
<i>dont reports</i>	802 042,51
Dépenses d'ordre	640,00
Solde d'exécution reporté (déficit 2018)	759 542,15

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Montant du BP CM 26 MARS	Montant du BP CM 9 AVRIL
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	25 000,00	25 000,00
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 162 275,00	1 162 275,00
73 - IMPOTS ET TAXES	5 337 350,00	5 285 978,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 569 277,00	1 569 277,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	254 214,00	254 214,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	8 348 116,00	8 296 744,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00	10 000,00
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS EXCEDENT	8 358 116,00	8 306 744,00
002 - EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	2 172 028,51	2 172 028,51
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 530 144,51	10 478 772,51
042 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	640,00	640,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	640,00	640,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 530 784,51	10 479 412,51



Impôts et taxes 5 285 978 € 63,64%

Dotations et participations 1 569 277 € 18,89%

Produits des services (scolaires, culturels etc...) 1 162 275 € 13,99%

Autres produits de gestion courante (loyers, locations) 254 214 € 3,06%
--

Atténuations de charges 25 000 € 0,30%

Produits exceptionnels 10 000 € 0,12%
--

EVOLUTION DES RECETTES REELLES (hors excédent)

BP 2018		BP 2019
Impôts et taxes 5 047 823 €	+ 4,72 %	Impôts et taxes 5 285 978 €
Dotations et participations 1 650 713 €	- 4,93 %	Dotations et participations 1 569 277 €
Produits des services (scolaires, culturels etc...) 1 061 252 €	+ 9,52 %	Produits des services (scolaires, culturels etc...) 1 162 275 €
Autres produits de gestion courante (loyers, locations) 221 503 €	+ 14,77 %	Autres produits de gestion courante (loyers, locations) 254 214 €
Atténuations de charges 25 000 €	0 %	Atténuations de charges 25 000 €
Produits exceptionnels 38 801 €	- 74,23 %	Produits exceptionnels 10 000 €

BP 2018		BP 2019
Impôts et taxes 5 047 823 €	+ 4,72 %	Impôts et taxes 5 285 978 €

On trouve principalement :

- les contributions directes : revalorisation des bases et augmentation physique, **maintien des taux**
- la dotation de solidarité communautaire,
- la taxe sur l'électricité,
- la taxe sur les emplacements publicitaires
- la taxe additionnelle aux droits de mutation.

BP 2018		BP 2019
Dotations et participations 1 650 713 €	- 4,93 %	Dotations et participations 1 569 277 €

Diminution en raison de :

- la suppression du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires
- du montant du FCTVA sur les dépenses d'entretien moins important
- nouvelle baisse du FDTP

BP 2018		BP 2019
Produits des services (scolaires, culturels etc...) 1 061 252 €	+ 9,52 %	Produits des services (scolaires, culturels etc...) 1 162 275 €

Concessions cimetièrre

- Redevances des services à caractère culturel et sportif
- Redevances des services à caractère social : crèche et halte-garderie
- Redevances des services périscolaires
- Remboursement par ORLEANS METROPOLE des achats prévus pour l'entretien des espaces verts à hauteur de 64 %.

Des remboursements dus à la commune au titre des mises à dispositions de son personnel (CCAS, SIBAF et ORLEANS METROPOLE)

2019 étant la deuxième année d'application de la convention de Mise à Disposition du Personnel à OMET, la recette a été réévaluée à la hausse, au regard du montant réalisé en 2018.

BP 2018		BP 2019
Autres produits de gestion courante (loyers, locations) 221 503 €	+ 14,77 %	Autres produits de gestion courante (loyers, locations) 254 214 €

Prise en compte de la revalorisation des loyers et de la location de la salle des fêtes de Montission sur une année pleine, contrairement à 2018.

BP 2018		BP 2019
Atténuations de charges 25 000 €	0 %	Atténuations de charges 25 000 €

- Avoirs sur factures

Remboursements d'indemnités journalières sur accidents du travail et maladies professionnelles.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Montant du BP CM 26 MARS	Montant du BP CM 9 AVRIL
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 207 627,00	2 207 627,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 100 000,00	4 100 000,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	149 149,00	149 149,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	558 526,00	558 526,00
66 - CHARGES FINANCIERES	7 800,00	7 800,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	82 720,00	82 720,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS DEPENSES IMPREVUES	7 105 822,00	7 105 822,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	501 358,51	449 988,51
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 607 180,51	7 555 808,51
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 681 244,00	2 681 244,00
042 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	242 360,00	242 360,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	2 923 604,00	2 923 604,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 530 784,51	10 479 412,51

NOS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (REELLES)

Charges de personnel

4 100 000 €

57,70%

Charges à caractère général

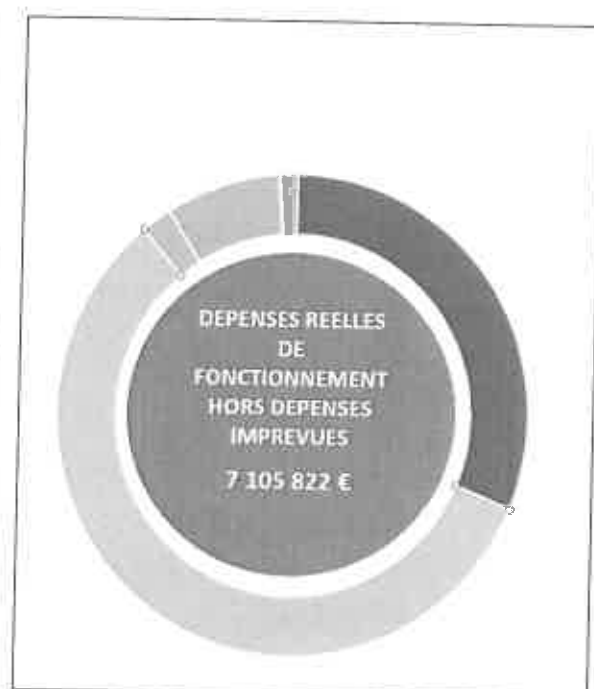
2 207 627 €

31,07%

Autres charges de gestion courantes (notamment subventions)

558 526 €

7,86%



Atténuation de produits (AC et FPIC)**149 149 €****2,10%****Charges exceptionnelles****82 720 €****1,16%****Charges financières****7 800 €****0,11%****L'EVOLUTION DE NOS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (REELLES)****BP 2018****BP 2019****Charges de personnel****4 200 000 €****- 2,38 %****Charges de personnel****4 100 000 €****La prévision prend en compte :**

- L'effet flux entrées/sorties (suppression TAP, et coordinateur périscolaire, changement de personnel à la Petite enfance etc...)
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
- La revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2019, l'augmentation du taux d'accident du travail de 1,47 % à 1,52 %
- Le gel du point d'indice
- Les mesures relatives au PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunération)

21

EFFECTIFS

AU 1^{ER} JANVIER 2019

Catégorie	Emplois pourvus	Equivalent temps plein
A	6	5,49
B	26	20,26
C	97	72,73
Autres (apprentis)	1	0,75
TOTAL	130	99,23
DONT TITULAIRES	71	67,08
DONT NON TITULAIRES	59	32,15

AU 1^{ER} JANVIER 2018

TOTAL	132	104,68
DONT TITULAIRES	75	71,38
DONT NON TITULAIRES	57	33,3

L'EVOLUTION DE NOS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (REELLES)

BP 2018		BP 2019
Charges à caractère général 2 273 791 €	- 2,91 %	Charges à caractère général 2 207 627 €

Les postes faisant l'objet des **baisses les plus importantes** sont :

- Les combustibles et la maintenance (nouveau marché P1 P2 P3)
- Les rémunérations d'intermédiaires (fin des prestations TAP)
- Les frais de télécommunication (fin contrat SFR pour la fibre)

Les postes faisant l'objet des **hausses les plus importantes** sont :

- Les achats de prestations de service (restaurant scolaire notamment)
- L'entretien du matériel et matériel roulant (matériel vieillissant)
- Les frais de formation (formation membres CHSCT, 2 policiers municipaux, professionnalisation des assistantes maternelles)
- Les autres frais divers (contrôle de qualité de l'air dans les bâtiments accueillant des enfants)

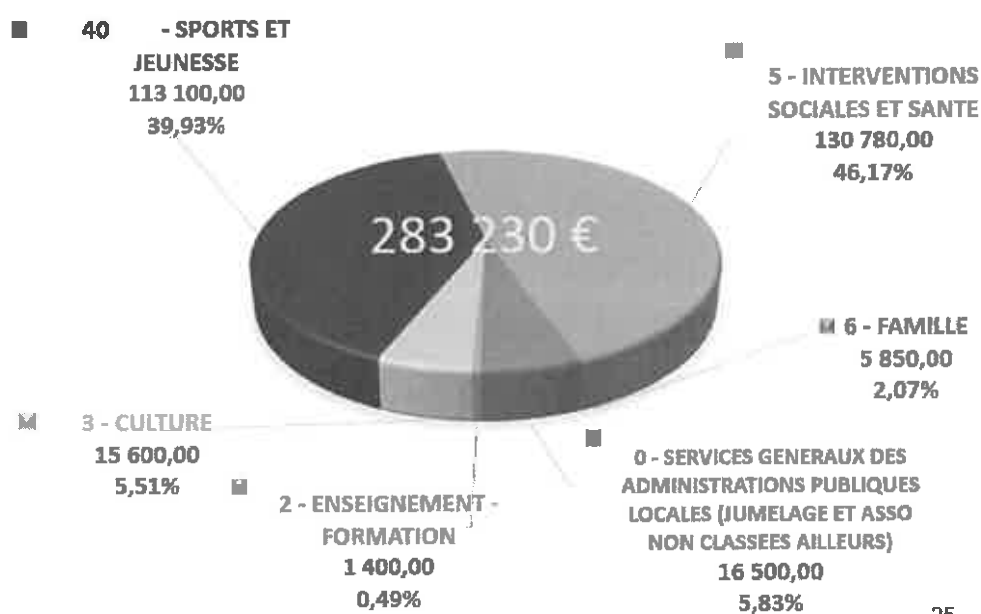
BP 2018		BP 2019
Autres charges de gestion courante	- 0,25 %	Autres charges de gestion courante
559 940 €		558 526 €

Sur ce chapitre, en quasi stabilité, on retrouve :

- Les indemnités Maire Adjoint
- Les créances admises en non-valeur et les créances éteintes
- Les contributions aux organismes de regroupement dont participation au SIBAF.
- La subvention au CCAS maintenue à 130 000 €
- Les subventions aux associations sont proposées en stabilité puisqu'elles s'élèvent au total à 153 230 € à comparer aux 153 314 € attribués en 2018.

24

LES SUBVENTIONS PAR FONCTION



25

L'EVOLUTION DE NOS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (REELLES)

BP 2018		BP 2019
Atténuation de produits 201 662 €	- 26,04 %	Atténuation de produits 149 149 €

- Baisse de 26,04 % en raison du versement en 2018 de la régularisation d'attribution de compensation de 2017 (101 683 €).
- Le FPIC est stabilisé à 77 106 €.
- L'Attribution de Compensation de fonctionnement a été fixée à 72 043 € depuis 2018.
- Comme en 2018, la collectivité ne paiera pas de pénalités « SRU » EN 2019

26

BP 2018		BP 2019
Charges financières 7 300 €	+ 6,85 %	Charges financières 7 800 €

- Concerne les deux emprunts en cours et les intérêts courus non échus

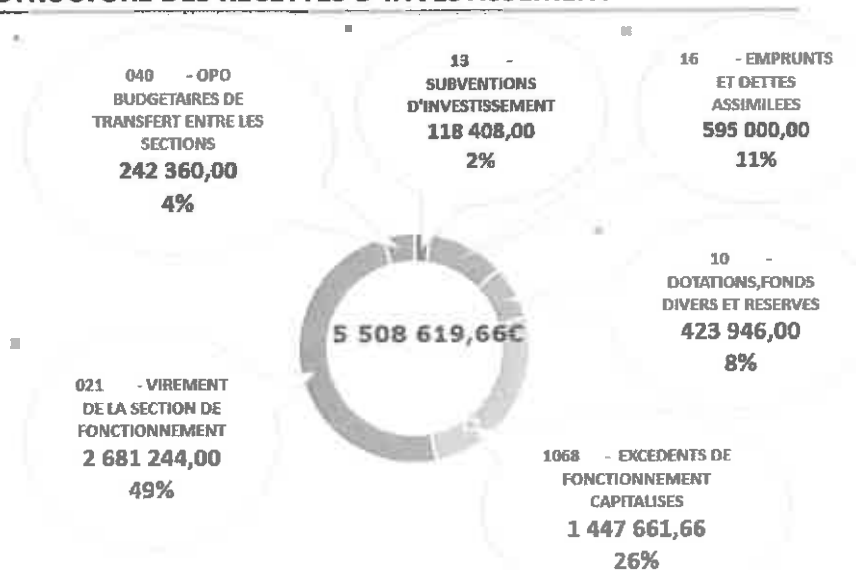
SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	NOUVEAUX CREDITS	RAR	Total budgété
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 485,00	113 923,00	118 408,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	595 000,00		595 000,00
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	599 485,00	113 923,00	713 408,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	423 946,00		423 946,00
1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 447 661,66		1 447 661,66
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	1 871 607,66	0,00	1 871 607,66
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 471 092,66	113 923,00	2 585 015,66
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 681 244,00		2 681 244,00
040 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	242 360,00		242 360,00
041 - OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES PATRIMONIALES	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	2 923 604,00	0,00	2 923 604,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5 394 696,66	113 923,00	5 508 619,66

STRUCTURE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



CHAP 10 - LES DOTATIONS ET FONDS DIVERS : 1 871 607,66 €

- **Fonds de Compensation de la TVA = 343 946 €**
évolue avec le volume d'équipement de l'exercice N-2. L'an passé la collectivité a reçu 154 208 €.
- **Taxe d'aménagement :**
s'applique lors du dépôt d'un permis de construire : estimée prudemment à 80 000 €.
- **Excédent de fonctionnement capitalisé = 1 447 661,66 €**
correspondant à la recette nécessaire pour :
 - ✓ combler le déficit d'investissement constaté en 2018 à savoir : 759 542,15
 - ✓ financer le montant des restes à réaliser de l'exercice 2018 à reporter sur 2019 soit 688 119,51 € (802 042,51 € en dépenses et 113 923 € en recettes).

32

CHAP 13 - LES SUBVENTIONS : 118 408 €

- dont 113 923 € en Restes à Réaliser
- 4 485 € en nouveaux crédits :

Une seule subvention est notifiée lors de l'élaboration de ce budget. Il s'agit de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) attribuée pour le préau réalisé en septembre 2018 à l'école maternelle Jean Bonnet.

CHAP 16 - LES EMPRUNTS ET DETTES : 595 000 €

La recette correspond au tirage effectué en fin d'année, après le placement du capital restant dû de l'emprunt contracté avec le Crédit Agricole, soit 595 000 €.

**CHAP 021 ET 040 - LES RECETTES D'ORDRE :
2 923 604 €**

L'autofinancement permettant de financer la majeure partie de l'investissement est composé :

- **Du virement de la section de fonctionnement**
(constitué de l'excédent des produits de fonctionnement sur les charges de fonctionnement)
2 681 244 €
- **De la dotation aux amortissements**
(autofinancement obligatoire)
242 360 €

Les dépenses

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre	NOUVEAUX CREDITS	RAR	Total budgété
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	168 040,00	28 998,00	197 038,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 063 347,00	479 150,22	1 542 497,22
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 405 300,00	8 796,67	1 414 096,67
204 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	397 172,00	285 097,62	682 269,62
dont AC	397 172,00	33 097,62	430 269,62
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS AC	2 636 687,00	768 944,89	3 405 631,89
DEPENSES D'EQUIPEMENT YC AC	3 033 859,00	802 042,51	3 835 901,51
020 - DEPENSES IMPREVUES	219 304,00	0,00	219 304,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	693 232,00	0,00	693 232,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	912 536,00	0,00	912 536,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 946 395,00	802 042,51	4 748 437,51
040 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SCTIIONS	640,00		640,00
041 - OPO BUDGETAIRES PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	640,00	0,00	640,00
001 - SOLDE D'EXECUTION SECTION INV. REPORTE	759 542,15	0,00	759 542,15
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 706 577,15	802 042,51	5 508 619,66

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

01	OPERATIONS NON VENTILABLES ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	397 172,00
-----------	--	-------------------

020	ADMINISTRATION GENERALE	
	TRAVAUX SUR HOTEL DE VILLE	115 000,00
	ACCESSIBILITE MAIRIE	36 750,00
	AUTOCOM MAIRIE	17 000,00
	BADGING	15 000,00
	RIDEAUX MAIRIE	11 600,00
	SANITAIRE RH	6 000,00
	EXPERTISE : FUITE A LA POSTE ET ODEURS AU LOCAL AMIS	3 000,00
	ETUDE RACCORDEMENT RESEAU SITES MPE ET CTM	2 000,00
	REPLACEMENT DE DEUX BAIES DE BARNUMS	540,00

020	ADMINISTRATION GENERALE (suite)	
	PROVISION MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	10 000,00
	PROVISION POUR ACQUISITION DE LOGICIELS (DEMATERIALISATION)	10 000,00
	PROVISION IMPREVUS	7 000,00
	PROVISION POUR LOGICIEL	2 000,00
	PROVISION MATERIEL SERVICE MENAGE	1 000,00
	PROVISION MATERIEL CTM	5 000,00
		240 890,00

23	COMMUNICATION	
	3EME PANNEAU LUMINEUX (DOUBLE FACE)	19 800,00
	SIGNALETIQUE	10 000,00
	ACHAT APPLICATION MOBILE	5 000,00
	3 PANNEAUX AFFICHAGE LIBRE	3 200,00
	3 SUPPORTS PRESENTOIRS A DOCUMENTS	600,00
		38 500,00

TOTAL FONCTION 0 : 676 562 €

FONCTION 1 – SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

112	POLICE MUNICIPALE	
	REPLACEMENT D'UN VEHICULE POUR LA POLICE MUNICIPALE	27 720,00
	APPAREILS NUMERIQUES DE PROCES VERBAL	4 500,00
114	DEFENSE CIVILE	
	CAMERAS DE VIDEO PROTECTION	40 000,00
	PROVISION MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE POUR LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2 000,00

TOTAL FONCTION 1 : 74 220 €

FONCTION 2 – ENSEIGNEMENT - FORMATION

211	ECOLES MATERNELLES	
	ENVELOPPE INVESTISSEMENT ECOLE MATERNELLE MAURICE GENEVOIX	1 800,00
	ENVELOPPE INVESTISSEMENT ECOLE MATERNELLE JEAN BONNET	1 200,00
	MATERNELLE JB PERISCOLAIRE : CASIER ATSEM + REFRIGERATEUR	550,00
	MATERNELLE JEAN BONNET : MATERIEL INFORMATIQUE	200,00
	MATERNELLE MAURICE GENEVOIX : RANGEMENTS VELOS	150,00
		3 900,00

FONCTION 2 – ENSEIGNEMENT - FORMATION

212	ECOLES PRIMAIRES	
	JEAN BONNET ELEMENTAIRE : ISOLATION EXTERIEURE	110 000,00
	JEAN BONNET ELEMENTAIRE : DESAMANTAGE + PEINTURE	21 600,00
	ELEMENTAIRE JEAN BONNET : TABLEAUX INTERACTIFS, ORDINATEURS ET VPI	14 016,00
	TRAVAUX ELECTRIQUES POUR INSTALLATION PANNEAUX INTERACTIFS	6 000,00
	ELEMENTAIRE DVCJ : TABLEAUX INTERACTIFS	3 710,00
	ENVELOPPE INVESTISSEMENT ECOLE ELEMENTAIRE JEAN BONNET	2 500,00
	ENVELOPPE INVESTISSEMENT ELEMENTAIRE DVCJ	2 250,00
	DEMANDE EXCEPTIONNELLE RASED ELEMENTAIRE JEAN BONNET	1 898,00
		161 974,00

FONCTION 2 – ENSEIGNEMENT - FORMATION

213	TOUTES ECOLES	
	TRAVAUX AD'AP DANS LES ECOLES	150 000,00
	MAINTIEN A NIVEAU INFORMATIQUE DES ECOLES	5 000,00

TOTAL FONCTION 2 : 325 092 €

FONCTION 3 – CULTURE

321	BIBLIOTHEQUE	
	BOITE DE RETOUR DE PRÊT	4 000,00
		4 000,00
33	ACTION CULTURELLE	
	EQUIPEMENTS CULTURELS	553 150,00
	- RESTRUCTURATION ET SECURISATION DU THEATRE DE PLEIN AIR	
	- AMELIORATION LUMIERE, REFECTION SOL ESPACE SCENIQUE	
	- CLIMATISATION ET POSE DE RIDEAUX A LA BIBLIOTHEQUE	
	FRAIS D'ETUDES EQUIPEMENTS CULTURELS	72 000,00
	MOBILIER SALLE DES FETES DE MONTISSON	70 000,00
	ECLAIRAGE EGLISE	5 700,00
	MATERIEL D'EXPOSITION CHATEAU	3 500,00
	SONORISATION ESPACE SCENIQUE	3 500,00
	CHARIOT POUR TRANSPORT DES GRILLES	1 800,00
		709 650,00

TOTAL FONCTION 3 : 713 650 €

46

FONCTION 4 – SPORT ET JEUNESSE

411 SALLES DE SPORTS GYMNASE	
EQUIPEMENTS SPORTIFS	617 150,00
- CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CONVIVIALITE AU GYMNASE RUE CREUSE	
- EXTENSION DES LOCAUX DE STOCKAGE AU DOJO	
- PARKINGS SITE RUE CREUSE ET GYMNASE TRAVERS	
GYMNASE DE L'ARMANDIERE : ISOLATION EXTERIEURE ET TOITURE	140 000,00
FRAIS D'ETUDES EQUIPEMENTS SPORTIFS	59 040,00
CHANGEMENT LOGICIEL GESTION BADGING	15 000,00
TOITURE DOJO	15 000,00
GYMNASE DE L'ARMANDIERE : DESAMIANTAGE DU SOL DES BUREAUX	13 000,00
HARMONISATION BADGING	12 000,00
ACQUISITION DE MATERIEL A DISPOSITION DE LA VIE ASSOCIATIVE	5 000,00
SONO SALLE DE DANSE	3 000,00
	879 190,00

FONCTION 4 – SPORT ET JEUNESSE

40 SPORTS ET JEUNESSE - SERVICES COMMUNS	
MATERIEL D'EXPOSITION LEGER POUR FORUM DES ASSOCIATIONS	6 000,00
412 STADES	
ORGANIGRAMME CLES STADE LIONEL CHARBONNIER	7 820,00
414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	
SECURISATION TENNIS EXTERIEURS	36 800,00
421 CENTRE DE LOISIRS	
VISIOPHONE PORTILLON CENTRE DE LOISIRS RUE DU MOULIN	6 000,00
MOBILIER CENTRE DE LOISIRS	1 750,00
CONGELATEUR POUR DYNAMIK'ADOS	350,00

TOTAL FONCTION 4 : 936 910 €

FONCTION 6 – FAMILLE

64	CRECHES ET GARDERIES	
	HALTE GARDERIE : CHANGEMENT DU SOL + PEINTURE	13 000,00
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES HALTE GARDERIE	3 000,00
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES CRECHE	1 600,00

TOTAL FONCTION 6 : 17 600 €

FONCTION 7 – LOGEMENT

71	PARC PRIVE DE LA VILLE	
	MAISON DES CAPUCINS : ISOLATION EXTERIEURE	33 300,00
	PROVISION TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX	15 000,00

TOTAL FONCTION 7 : 48 300 €

FONCTION 8 – AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

821	EQUIPEMENTS ANNEXES DE VOIRIE	
	ACQUISITION DE PANNEAUX ENTREE ET SORTIE DE VILLE	5 800,00
	PROVISION ACQUISITION MOBILIER URBAIN	3 000,00
		8 800,00
822	VOIRIE COMMUNALE	
	TRAVAUX PARKING DES CROCETTES	53 400,00
	PROVISION TRAVAUX DE VOIRIE SUR ESPACES COMMUNAUX	10 000,00
		63 400,00

FONCTION 8 – AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

823	ESPACES VERTS URBAINS	
	ARBORETUM (2EME TRANCHE)	120 000,00
	AMENAGEMENT DE TERRAIN A MONTISSON (DONT DEMOLITION BASSIN)	8 500,00
	PROVISION MATERIEL EV	5 000,00
	PROVISION PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	5 000,00
	POMPE EV : REMPLACEMENT VARIATEUR ET RESERVOIR SURPRESSION	2 225,00
		140 725,00
824	AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	
	PROVISION RESEAUX D'ELECTRIFICATION	22 000,00
	FONTAINE PLACE DE L'EGLISE : REPRISE ETANCHEITE	6 600,00
		28 600,00

TOTAL FONCTION 8 : 241 525 €

52

LES DEPENSES D'ORDRE ET FINANCIERES D'INVESTISSEMENT

01	OPERATIONS NON VENTILABLES	
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	759 642,15
	OPERAT.AFFERENTES OPTION TIRAGE LIGNE TRESORERIE	595 000,00
	DEPENSES IMPREVUES	219 304,00
	REMBOURSEMENT DES DEUX EMPRUNTS	97 432,00
	AMORTISSEMENT SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - ETAT & ETAB NATIONAUX	370,00
	AMORTISSEMENT SUBVENTION D'EQUIPEMENT DE LA REGION	270,00
71	PARC PRIVE DE LA VILLE	
	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	800,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE ET FINANCIERES	1 671 918,15

LES INVESTISSEMENTS A REALISER PAR ORLEANS METROPOLE VIA L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

- Réalisation de la 3^{ème} tranche de la rue de la Cerisaille (avec le réseau d'eau potable) 526 000 €
- Réalisation de la rue de Rosette entre l'avenue Jacques Douffiagues et Saint-Denis-en-Val 445 000 €

INFORMATIONS SUR LES RATIOS

	Informations financières - ratios	Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	875,70	941
2	Produit des impositions directes/population	554,68	508
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	962,14	1 128
4	Dépenses d'équipement brut/population	349,24	257
5	Encours de dette/population	127,43	888
6	DGF/population	114,54	164

Population INSEE : 8 687 hab.

Population DGF : 8 742

5€

SYNTHESE (du 26 mars 2019)

L'analyse du Tableau de ratios 2019 ramenés à la population, montre que la ville de Saint-Jean-le-blanc est faiblement endettée, comparativement aux moyennes de la strate. Sur les mêmes comparaisons, malgré des Recettes réelles de fonctionnement (dont la DGF) inférieures, et grâce à des Dépenses réelles de fonctionnement inférieures et des produits d'imposition directe légèrement supérieurs, la ville parvient à dépenser en équipements 36 % de plus que les villes de la strate.

En synthèse, le BP 2019 de la ville de Saint-Jean-le-Blanc est le fruit des efforts de tous, et le résultat des travaux réalisés en commun depuis octobre 2018 :

- dans tous les services
- dans toutes les commissions
- dans les Comités de Direction

- dans les Conseils d'Administration.

Conformément à nos engagements, et aux orientations budgétaires définies lors du dernier Conseil Municipal, le niveau de service rendu au public est maintenu, tout comme est confirmé le soutien à nos associations. L'effort sur nos charges de fonctionnement est conforté : baisses de 2,91 % sur nos charges à caractère général et de 2,38 % sur nos charges de personnel. Nos recettes de fonctionnement hors excédent sont en amélioration de 3,25 %.

Grâce à ces efforts 2019 sur le fonctionnement, et à un résultat de fonctionnement 2018 supérieur à celui prévu, il a été possible d'inscrire en 2019 de nouveaux équipements à hauteur de 2 636 000 € (hors Attribution de Compensation d'Investissement). Parmi ceux-ci, 936 000 € seront consacrés au Sport et à la Jeunesse, ainsi que 713 000 € à la Culture, tous 2 poids lourds de nos investissements 2019.

Via notre Attribution de Compensation versée à la Métropole, la 3^{ème} tranche de la rue de la Cerisaille, ainsi que la rue de Rosette, seront réalisées à hauteur totale de 971 000 €.

Un focus sur les investissements de la ville lors des 2 dernières mandatures : dans la mandature précédente, il a été investi 16 M€ d'équipements nouveaux ; dans la mandature actuelle, il en sera investi 13 M€. Mais, dans l'ancienne mandature, nous avons bénéficié de 5 M€ de cessions, c'est-à-dire de ventes, contre 0,4 M€ dans l'actuelle mandature. En outre, nous avons perdu, en cumulé, depuis 2014, plus de 2,7 M€ de DGF, dans le cadre de la réduction des déficits publics. Donc, avec une perte de 7,3 M€, nous n'avons baissé notre effort d'équipements que de 3 M€ !

Tout ceci est le fruit, je le répète, des efforts de chacun, et d'une saine gestion des finances de la ville : ceci nous permet, en outre, de maintenir les taux de fiscalité au même niveau pour la 17^{ème} année consécutive, et de ne pas recourir à l'emprunt.

Que tous les intervenants des services et des commissions en soient remerciés. Et permettez-moi d'avoir une pensée toute particulière pour Valérie GUIGNAT et sa Direction.

SYNTHESE (du 9 avril 2019)

- ✦ Baisse des charges de fonctionnement :
 - moins 2,91 % sur nos charges à caractère général
 - moins 2,38 % sur nos charges de personnel
- ✦ Hausse des recettes de fonctionnement (hors excédent) de 3,25 %
- ✦ Effort soutenu en investissements : 2 636 000 € de nouveaux équipements (dont 936 000 € consacrés au Sport et à la Jeunesse, et 713 000 € à la Culture)
- ✦ Via notre Attribution de compensation versée à la Métropole, réalisation voiries 3^{ème} tranche de la Cerisaille et rue de Rosette (total 971 000 €)

Cette budgétisation, fruit des efforts de tous et d'une saine gestion des finances locales, nous permet de :

- laisser inchangés nos taux de fiscalité directe locale
- ne pas recourir à l'emprunt
- maintenir notre niveau de service rendu au public
- confirmer notre soutien aux associations.

Monsieur BOIS et Monsieur MILOR s'associent pour remercier tous les services de la Ville pour la réalisation de ce budget.

Monsieur BOIS lit un courrier reçu de Monsieur VERDIER, administrateur des finances publiques, qui stipule que pour que les subventions allouées aux associations soient mandatées il faut absolument que les crédits correspondants aient été ouverts, donc que le budget soit voté.

Monsieur CHARPENTIER trouve curieux que le budget qui n'a pas été voté il y a trois semaines soit représenté ce soir sans changement. Il y avait notamment au niveau de l'investissement des lignes qui faisaient polémique : arboretum, travaux accueil mairie.

Il souligne un semi-chantage au niveau des associations qui n'a pas lieu d'être car si le budget n'a pas été voté ce n'est pas la faute de l'opposition ni des personnes qui ont voté contre c'est de la responsabilité des gens qui ont présenté ce budget. Il indique que même si le budget n'est pas adopté et que la subvention aux associations est votée c'est l'administration qui gèrera la commune qui attribuera les subventions. Il pense qu'il est trop facile de mettre la pression au niveau des associations.

Monsieur ASSELOOS indique être sidéré par le courrier reçu aujourd'hui de Monsieur GIRAUDET qui stipule que celui-ci a été victime de pression, de harcèlement et de menaces de mort. Monsieur ASSELOOS demande des explications à M. BOIS à ce sujet. Monsieur BOIS indique n'avoir rien à rajouter concernant cette affaire.

Monsieur CORJON indique que s'il y a eu plainte, une action judiciaire est donc en cours et il faut laisser la justice faire son travail.

Monsieur ASSELOOS se demande pourquoi on est là ce soir. On est là pour revoter un budget, qui a été rejeté et qui n'a même pas été modifié. Il estime que ce n'est pas la faute des élus qui ont voté contre. Il estime que c'est la faute du maire et de sa politique depuis le début de la mandature.

Monsieur ASSELOOS dénonce également le chantage aux associations. Il dénonce la non concertation des conseillers à toutes les commissions. Il estime qu'il est impossible de travailler avec une telle équipe ; d'ailleurs on voit qu'il n'y a plus personnes aux commissions.

Madame LHOMME indique qu'il y a un sérieux malaise car effectivement les commissions sont de plus en plus désertées. Il aurait fallu réfléchir et faire en sorte que cela évolue différemment.

Concernant les remarques, Monsieur FOUQUET LAPAR estime qu'il était judicieux de créer cet arboretum notamment pour l'avenir de nos enfants. Effectivement en créant cet arboretum on a créé une zone protégée empêchant la Métropole de construire des parkings le long des habitations. De plus, 120 000 € par rapport au budget de fonctionnement de 8 800 000 € ce n'est pas inquiétant outre mesure.

En ce qui concerne les 80 000 € de frais d'étude, il indique que c'est une réserve budgétaire. Les services municipaux commencent par voir qu'elle est l'enveloppe budgétaire qu'il faut consacrer pour tels ou tels travaux et ensuite on fait appel à un cabinet d'étude afin de voir si ce qu'on a prévu répond aux normes et ce cabinet va également aider à faire un cahier des charges.

Il rappelle que les frais de notaire sont d'environ 10 %. Donc pour 800 000 € de travaux, consacrer 80 000 € pour des frais d'étude ce n'est pas insensé.

En ce qui concerne la salle des fêtes de Montission, il souligne que cette salle a un certain âge donc il était normal d'y faire des travaux.

Pour conclure, il indique qu'on peut exprimer des insatisfactions parce qu'on a des conceptions différentes de fonctionnement. Mais il faut séparer deux choses : le budget et le fonctionnement. Ce n'est pas à l'occasion du vote du budget qu'il faut parler des problèmes de fonctionnement.

Il souligne qu'il a été choqué par la décision qui a été prise il y a 15 jours parce qu'il pense qu'il n'y pas eu le recul nécessaire pour différencier les enjeux d'un budget et un travail d'équipe qui pour certains est contestable.

Mme LHOMME indique qu'elle n'a aucune amertume mais ce qu'il se passe est une réalité. Et l'argent dont on discute c'est l'argent des citoyens.

Elle souligne que cet arboretum aurait pu être une bonne idée il y a 30 ans mais il faut désormais travailler avec la Métropole dont on fait partie pour utiliser les fonds à bon escient et de manière cohérente.

Elle indique qu'elle n'a jamais entendu parler du parking évoqué par M. FOUQUET LAPAR.

Quant au chiffre de 80 000 € avancé par M. FOUQUET LAPAR pour les frais d'étude elle corrige en indiquant qu'il s'agit en fait de 72 000 € et 59 000 €.

Monsieur CHARPENTIER demande à M. FOUQUET LAPAR ce qu'il pense du refus des membres de la majorité de voter le budget ? quelle est son analyse à ce sujet ?

Monsieur Pascal LANSON indique qu'il ne s'agit plus d'un problème de budget mais de choix politiques. Il souligne qu'il a toujours soutenu les écoles pour lesquelles on a baissé les budgets tous les ans depuis le début de la mandature.

DELIBERATION n° 2019-03-024

Rapporteur : M. MILOR

BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE – ADOPTION

Le Conseil Municipal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU les articles L.2312-1 à L.2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales afférents à l'adoption du budget,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 février 2019 relative au débat d'orientations budgétaires 2019,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2019 relative au non vote du BP 2019,

CONSIDERANT le nouveau projet de budget primitif 2019 de la Commune proposé par Monsieur le Maire communiqué aux Conseillers Municipaux et exposé par Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances,

CONSIDERANT que le projet de budget primitif 2019 s'établit comme il suit :

I – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Montant du BP
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	25 000,00
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 162 275,00
73 - IMPOTS ET TAXES	5 285 978,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 569 277,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	254 214,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00
002 - EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	2 172 028,51
042 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	640,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 479 412,51

II – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Montant du BP
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 207 627,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 100 000,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	149 149,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	558 526,00
66 - CHARGES FINANCIERES	7 800,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	82 720,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	449 986,51
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 681 244,00
042 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	242 360,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 479 412,51

III – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	NOUVEAUX CREDITS	RAR	Total budgété
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 485,00	113 923,00	118 408,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	595 000,00		595 000,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	423 946,00		423 946,00
1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 447 661,66		1 447 661,66
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 681 244,00		2 681 244,00
040 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	242 360,00		242 360,00
041 - OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES PATRIMONIALES	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5 394 696,66	113 923,00	5 508 619,66

IV – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	NOUVEAUX CREDITS	RAR	Total budgété
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	168 040,00	28 998,00	197 038,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 063 347,00	479 150,22	1 542 497,22
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 405 300,00	8 796,67	1 414 096,67
204 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	397 172,00	285 097,62	682 269,62
020 - DEPENSES IMPREVUES	219 304,00	0,00	219 304,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	693 232,00	0,00	693 232,00
040 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	640,00		640,00
041 - OPO BUDGETAIRES PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00
001 - SOLDE D'EXECUTION SECTION INV. REPORTE	759 542,15	0,00	759 542,15
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 706 577,15	802 042,51	5 508 619,66

SUR PROPOSITION de la Commission des Finances dématérialisée du 2 avril 2019,

DECIDE :

- **d'adopter** le budget primitif 2019 de la Commune, tel qu'il est présenté ci-dessus, et tel qu'il figure, annexé à la présente délibération, au vu des résultats suivants issus du vote :

* Nombre de membres en exercice	=	29
* Nombre de membres présents	=	25
* Nombre de suffrages exprimés	=	29
* POUR	=	17
* CONTRE	=	12
* Blancs	=	0
* Abstentions	=	0

Suite au vote du budget, Monsieur BOIS remercie les élus qui ont permis cette adoption. Il indique que dès demain matin tous les services de la ville vont se remettre au travail et vont pouvoir retravailler normalement. Il remercie tous les agents qui ont subi un certain traumatisme ces derniers jours. Il remercie les présidents des associations et les élus hors commune qui l'ont aidé et soutenu durant cette période. Il dénonce haut et fort l'utilisation par une minorité du budget de la ville pour défendre des intérêts personnels. C'est inadmissible !

Monsieur CHARPENTIER prend acte de ce budget.

Il demande à Monsieur BOIS, compte tenu de tous ces récents évènements, s'il pense continuer la même politique municipale jusqu'à la fin de la mandature ou s'il compte faire une petite remise en question pour éventuellement changer les choses.

Monsieur BOIS lui répond qu'il le verra bien lui-même.

Monsieur CHARPENTIER estime donc qu'il n'y aura pas de changement et est désolé pour ceux qui se sont laissés convaincre de voter pour car il estime qu'ils se sont fait avoir !

DELIBERATION n°2019-04-025

Rapporteur M. MILOR

BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE: SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2019

Le Conseil Municipal,

Suite à la réunion commune de la Commission Finances et de la Commission Sports Associations, Jumelage du 27 février 2019,

SUR PROPOSITION conjointe et unanime de ces deux commissions,

DECIDE :

- d'attribuer les subventions suivantes :

NOM	MONTANT SUBVENTION (€)
SOCIETE HORTICULTURE ORLEANS LOIRET	1 500,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	800,00
ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE CATM	200,00
UNION DES COMBATTANTS ST JEAN LE BLANC	800,00
LES AMIS DE KOMTOEGA	1 000,00

LES PETITS ZOUZOUX	500,00
PIROGUE 2000	700,00
COMITE DE JUMELAGE	9 000,00
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (PEP 45)	250,00
MAISON FAMILIALE RURALE D'EDU de férolles	70,00
FOYER SOCIO-EDUCATIF JACQUES PREVERT	370,00
MAISON FAMILIALE RURALE DE CHAINGY	70,00
COLLEGE JACQUES PREVERT VOYAGE	640,00
LES AMIS DE L'ECOLE DE MUSIQUE	5 000,00
FETES ET LOISIRS	8 400,00
ASSOCIATION POUR LA MICRO-INFORMATIQUE (AMIS)	1 100,00
OBSERVATOIRE ASTRONOMIQUE DE SAINT-JEAN-LE-BLANC	1 100,00
ZIKAK ASTER TWIRLING	2 400,00
SOCIETE DE TIR DU CERCLE CHARLES JEUNE	700,00
SAINT JEAN LE BLANC TENNIS	4 750,00
ASL JUDO JUJITSU MUSCULATION	12 500,00
LES AVENTURIERS DE L'ARC PERDU	1 700,00
SAINT JEAN LE BLANC BASKET	15 000,00
FOOTBALL CLUB DE SAINT JEAN LE BLANC	50 000,00
SAINT JEAN BIEN ETRE LOISIRS ACTIFS	1 400,00
ASSOCIATION GYMNASIQUE VOLONTAIRE	3 000,00
KARATE DO SAINT JEAN LE BLANC	7 500,00
SUD LOIRE TENNIS DE TABLE 45	2 700,00
DANSE DE SOCIETE ST JEAN LE BLANC	200,00
GOLF CLUB ALBIJOHANNICIEN	250,00
O.P. 45	10 000,00
HBC SAINT J'HAND BLANC	1 000,00
COMITE DEPTAL DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	100,00
BULLES DE SONS	200,00
FEDERATION DES AVEUGLES DE France - VAL DE LOIRE (ex ASSOCIATION POUR AVEUGLES ET DEFICIENTS VISUELS D'ORLEANS ET REGION)	130,00
ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX	150,00
SOS AMITIE CENTRE	200,00
ASSOCIATION FAMILIALE DE SAINT JEAN LE BLANC	1 450,00

CLUB DE L'AMITIE SAINT JEAN	4 200,00
L'ESPOIR	100,00
CENTRE D'INFORMATION SUR DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU LOIRET	100,00
	151 230,00

- les crédits nécessaires à la dépense figurent au budget primitif 2019, au compte 6574 = Subventions pour un montant total de 153 230 €.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Pascal LANSON se demande pourquoi cette mise en scène théâtrale vis-à-vis de la présentation des chiffres des subventions qui jusqu'alors n'étaient jamais projetés en conseil. Il indique que cela aurait été bien de le faire dès le début.

Monsieur MILOR indique qu'il s'agit d'un progrès de présentation, qu'il faut saluer, et en aucun cas d'une mise en scène théâtrale.

DELIBERATION n°2019-04-026

Rapporteur : Mme CHEVRIER

CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION COMMUNALE FOOTBALL CLUB DE SAINT JEAN LE BLANC POUR ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2019

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment les dispositions de l'article 10 indiquant que « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ».

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2001-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques fixant le seuil de subvention à 23 000 Euros par an,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2019 ayant attribué une subvention de 50 000 Euros pour l'année 2019 à l'Association communale « Football Club de Saint Jean le Blanc »,

VU le projet de convention à passer avec l'Association pour attribution de la subvention 2019,

DÉCIDE :

- **de conclure** une convention avec l'Association « Football Club de Saint Jean le Blanc », afin de définir notamment l'objet, le montant et les conditions de la subvention allouée pour l'année 2019.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à revêtir de sa signature les exemplaires de ladite convention.

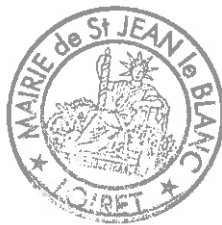
Adopté à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur CHARPENTIER demande si la mairie se porte partie civile dans l'affaire SGE.
Monsieur BOIS indique que la décision n'a pas encore été prise ; pour le moment c'est en étude chez l'avocat.

Monsieur CHARPENTIER demande comment vont faire les 5 membres qui ont voté contre le budget ce soir pour rester dans l'équipe municipale.
Monsieur BOIS indique que ce n'est pas le problème de Monsieur CHARPENTIER.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h15.



Monsieur Christian BOIS,
Maire